



# Vanity de secours « Bâtiment »

■ Gamme **Métiers**



15/20 personnes

**FARMOR** est enregistré auprès de l'EUDAMED  
en tant qu'assembleur sous le numéro  
FR-PR-000017815

**TRO 4046 BAT**

### Adresse :



ZA des Pierrelets  
38 Avenue des Pierrelets  
45380 CHAINGY

### ATTESTATION

FARMOR déclare que l'assemblage du Vanity de secours Bâtiment, référence TRO 4046 BAT dont la composition est détaillée ci-dessous :

### CONTENU

Remplit toutes les exigences de l'article 12 de la directive sur les dispositifs médicaux 2017/745 et de l'article R5211-67 du code de la santé publique.

Nous certifions :

- Avoir vérifié la compatibilité réciproque des dispositifs conformément aux instructions des fabricants et les avoir assemblés en suivant leurs instructions ;
- Avoir effectué l'emballage du système ou du nécessaire et fourni aux utilisateurs des informations reprenant les instructions pertinentes des fabricants ;
- Avoir réalisé l'ensemble de ces opérations selon des méthodes appropriées.

1 kit coussin hémostatique	CLASSE I (S)
1 masque bouche à bouche	CLASSE I
1 couverture de survie	CLASSE I
1 écharpe triangulaire	CLASSE I
2 sacs plastiques	/
15 pansements adhésifs 20 mm x 72 mm	CLASSE I
9 pansements adhésifs 53 mm x 70 mm	CLASSE I
6 pansements adhésifs 10 cm x 6cm	CLASSE I
20 compresses stériles individuelles 30 cm x 30 cm	CLASSE I (S)
3 bandes extensibles 3 m x 7 cm	CLASSE I
3 bandes extensibles 3 m x 10 cm	CLASSE I
1 bande de crêpe 4 m x 10 cm	CLASSE I
1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm	CLASSE I
1 paire de ciseaux Lister 15 cm	/
1 pince à écharde à mors plats	/
5 paires de gants jetables	CLASSE I
12 épingles de sûreté	/
10 compresses nettoyantes à la chlorhexidine	/
12 compresses anti-coups au calendula	/
4 dosettes de sérum physiologique stérile	CLASSE IIa
1 lot de 2 mèches hémostatiques stériles Coalgan	CLASSE IIb
1 livret premiers soins en 10 langues	/

Fait à Chaingy, le 25/03/2025

Cette déclaration est tenue à la disposition du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pendant une période de 5 ans.